

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le lundi 2 juillet 2018

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,
Vu l'arrêté n°17/4780 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

**En raison du tir d'un feu d'artifice le vendredi 13 juillet 2018 au soir
sur la Commune de Sablé sur Sarthe.**

**La navigation ainsi que le stationnement des bateaux seront interdits sur la
Sarthe entre le pont de la grande rue et la confluence du bras de la Marbrerie
en aval de l'écluse, le vendredi 13 juillet de 20:00 à 00:00.**

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique


Jean-Michel LEVASSEUR